

Les actionnaires de La Rente Immobilière SA sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le 31 mai 2023 à 11h00
dans les locaux de la société
rue de la Mairie 3, 1207 Genève

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 (cf. annexe¹)**
Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire.
2. **Rapport de gestion du Conseil d'administration et présentation des comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022 (cf. annexe)**
3. **Rapport de l'organe de révision pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 (cf. annexe)**
4. **Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022**
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, le rapport de l'organe de révision et les comptes de la société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.
5. **Décharge au Conseil d'administration**
Le Conseil d'administration propose l'octroi de la décharge de chaque administrateur pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.
6. **Distribution du bénéfice au bilan**
Le Conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF22.00 par action.
7. **Réélection des deux administrateurs**
Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs actuels, MM. Philippe Prost et Florian Barro, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.
8. **Réélection de l'organe de révision**
Le Conseil d'administration propose la réélection de l'organe de révision actuel, Berney Associés Audit SA, pour l'exercice 2023.
9. **Transfert de patrimoine à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) (cf. annexe)**
Le Conseil d'administration propose d'accepter le transfert de patrimoine envisagé selon les projets de contrat et d'annexes joints à la présente convocation. L'ensemble des actifs immobiliers de la société et les passifs afférents seraient transférés à la FPLC en échange d'une contreprestation destinée à indemniser intégralement les actionnaires de la société autres que la FPLC.
10. **Divers**

Seules les personnes ou entités dûment inscrites au registre des actions sont considérées comme actionnaires, l'inscription étant de la compétence du Conseil d'administration. Durant la période du 10 mai 2023 au 30 mai 2023, aucun transfert de titres ne sera inscrit au registre des actions tenu par la société.

Genève, le 28 avril 2023

LA RENTE IMMOBILIERE SA

Philippe Prost
Président

Stefano Moidl
Secrétaire général

¹ Les annexes sont à la disposition des actionnaires au siège de la société de la publication de la présente convocation au début de l'assemblée générale, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf jour férié. Les actionnaires sont priés de s'annoncer préalablement par courriel à info@larisa.ch.